



Municipalité de Port-Valais

n° 34

CONVOCAATION

L'Assemblée primaire de Port-Valais
est convoquée pour le

**mardi 11 décembre 2007
à 20h00**

à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour

1. Lecture du protocole
2. Modification des tarifs concernant l'assainissement urbain et le ramassage des ordures ménagères
3. Autorisation d'acquérir l'ancienne pisciculture cantonale
4. Lecture et approbation du budget 2008
5. Divers.

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2008 est à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen(ne) a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Afin de faciliter le déroulement de l'Assemblée primaire et de permettre aux autorités de répondre très précisément à leurs préoccupations, les citoyennes et les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions particulières au bureau communal pour le **7 décembre 2007**.

**Administration communale
de Port-Valais**

Commentaires Budget 2008

Préambule

Le budget 2008 s'inscrit dans le cadre de la planification financière de la commune de Port-Valais, qui couvre les exercices 2006 à 2009. Cette planification financière est obligatoire depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur les communes du 5 février 2004 (Lco) et de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (Ofinco).

A l'instar des années précédentes, le Conseil municipal s'efforce de contenir les charges de fonctionnement non liées. Nous constatons toutefois que les charges de fonctionnement suivent l'évolution de notre population et des nouvelles structures et infrastructures réalisées (crèche, UAPE, déchetterie et STEP). Nous rappelons que le Conseil municipal est convaincu du bien-fondé de ces investissements consentis, qui amènent un plus pour notre collectivité et nos familles.

Les éléments principaux, qu'il convient de mettre en évidence dans ce budget, sont résumés comme suit:

- les recettes fiscales, qui tiennent compte de l'évolution de nos contribuables et d'une adaptation (en faveur du citoyen) du coefficient d'indexation, sont supérieures aux entrées prévues au budget 2007 tout comme aux comptes 2006
- les amortissements, qui doivent atteindre le 10% de la valeur résiduelle du patrimoine administratif, selon l'Ofinco du 16 juin 2004, s'élèvent à Fr. 1'782'800.-- et sont couverts par la marge d'autofinance-

Commentaires Budget 2008

ment; ils diminuent de Fr. 77'200.-- par rapport aux amortissements prévus en 2007. Les comptes d'amortissement sont intégrés à leur chapitre respectif du plan comptable.

- les comptes sont équilibrés puisqu'ils dégagent un bénéfice de Fr. 9'780.-- après comptabilisation des amortissements susmentionnés
- les charges de fonctionnement comportent un élément extraordinaire, soit Fr. 50'000.-- pour le dragage partiel du Port
- la marge d'autofinancement de Fr. 1'792'580.-- ne permet pas de couvrir les investissements nets projetés à Fr. 2'910'000.--.

Les résultats

Le bénéfice découlant du budget 2007 se monte à Fr. 9'780.--, alors qu'il s'élevait à Fr. 6'410.-- dans le budget 2007. Il y a lieu de mettre en exergue le fait que les résultats des services autofinancés n'influencent pas le résultat global de la commune. En effet, depuis l'adaptation du plan comptable harmonisé en 2006, les bénéfices réalisés par lesdits services sont attribués aux comptes de réserves des financements spéciaux, lesquels doivent servir à couvrir les éventuels déficits.

Les recettes fiscales

En regard de celles budgétisées en 2007, les recettes fiscales nettes, prises dans leur ensemble, marquent une progression de Fr. 562'300.--, soit 8,4%. Les sommes budgétisées reposent sur les derniers éléments connus, soit la taxation 2005 et les statistiques fiscales de la taxation 2006 établies par l'Etat du Valais. Pour nos prévisions, nous avons tenu compte également d'une adaptation du coefficient d'indexation de 140 à 145%, qui a pour répercussion une di-

minution des recettes fiscales de l'ordre de Fr. 140'000.--. Avec cette adaptation, le Conseil municipal entend rester l'une des communes du district les plus intéressantes au niveau fiscal.

La marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement, c'est-à-dire la trésorerie restante après la prise en compte de toutes les charges monétaires de fonctionnement, peut être qualifiée de satisfaisante puisqu'elle s'élève, selon nos prévisions, à Fr. 1'792'580.-- contre Fr. 1'866'410.-- pour 2006. Néanmoins, la vigilance s'impose car, d'une part, l'avenir nous amènera à moyen terme de nouvelles charges récurrentes comme par exemple Fr. 200'000.-- par an environ pour le nouveau cycle d'orientation. D'autre part, des recettes comme les redevances de la SEBV (Fr. 175'000.-- au budget), pourraient être remises en question avec la libéralisation du marché de l'électricité.

Les investissements, le financement

Les investissements 2008, qui totalisent Fr. 3'780'000.--, seront alloués notamment à l'extension du complexe sportif (nouveaux vestiaires et terrain synthétique), à l'achat de terrains et en particulier de l'ancienne pisciculture cantonale, à l'aménagement de différentes routes dont celles permettant de valoriser notre zone industrielle, à l'aménagement de la rive gauche du canal en amont du pont tournant et enfin, à la pose de pieux au Port. Grâce à des subventions, recettes de tiers et vente de terrains, les investissements nets seront réduits à Fr. 2'910'000.--. Ceux-ci restent néanmoins importants et il sera nécessaire de diminuer cette enveloppe pour les

années à venir si l'on veut pouvoir contenir l'endettement.

En application des articles 17, 69 et 70 de la Lco du 5 février 2004, les investissements sont soumis au référendum facultatif s'ils dépassent le 5% des recettes brutes du dernier exercice. Ces recettes brutes, au sens de la loi, se chiffrent dans les comptes communaux 2006, dernier résultat connu, à Fr. 12'285'590.--. La limite est ainsi fixée à Fr. 614'279.--.

Deux crédits budgétaires sont soumis à cette procédure, à savoir l'achat de terrains et l'aménagement de la zone industrielle s'élevant à respectivement Fr. 1'200'000.-- et Fr. 800'000.--, sous déduction de la participation des propriétaires qui devrait s'élever à Fr. 300'000.--.

En ce qui concerne le crédit budgétaire du complexe sportif, ainsi que son financement par prêt LIM, ces objets ont déjà obtenu l'aval de l'Assemblée primaire en 2006.

La trésorerie, l'endettement

Selon nos prévisions, la trésorerie disponible au début 2008, hors besoins courants, devrait atteindre les trois millions de francs.

L'endettement net par habitant des années 2005 et 2006 (moyenne), derniers chiffres connus, atteignait un montant

Services industriels / Modification des taxes

Le chapitre «ramassage des ordures» étant toujours déficitaire alors que le poste «eaux usées» est bénéficiaire, le Conseil communal, dans le but de rechercher l'autofinancement exigé par les dispositions légales, souhaite diminuer de CHF 5.-- par unité le poste «eaux usées» et augmenter de ce même montant le poste «ramassage des ordures». Cette rocade n'a aucune incidence financière pour les citoyen(ne)s. Le but de cette démarche n'ayant que des conséquences comptables internes. Il s'agit cependant d'une mesure transitoire, l'autofinancement de ces services, principalement pour les ordures ménagères, devra d'être garanti à moyen terme.

par habitant, soit un endettement «mesuré» selon les considérations du canton. Afin que cet engagement puisse être respecté sur la durée, l'enveloppe d'investissements annuels futurs devra

Remarques et conclusions financières

A l'instar des budgets précédents, la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement non liées, la conjoncture favorable, le privilège de bénéficier de taux d'intérêts à un niveau historiquement bas et l'amélioration des recettes fiscales, constituent les éléments essentiels permettant de présenter un budget équilibré.

En raison des dépenses d'investissements nécessaires en cours et à venir découlant notamment de l'extension du complexe sportif, de l'aménagement de la zone industrielle et dans le but de contenir ces dépenses à l'essentiel, il a déjà été procédé à une sélection des investissements. En conséquence, plusieurs projets souhaités ont été différés.

Fondés sur les considérations qui précèdent et les budgets détaillés mis à disposition de la population, nous invitons l'Assemblée primaire à approuver le budget 2008, tel que présenté, à adapter le coefficient d'indexation à 145% et à maintenir le coefficient d'impôts à 1,15.

Le budget 2008 a été adopté par le Conseil municipal le 16 octobre 2007 et par la Commission finances et affaires économiques le 23 octobre 2007.

Commission finances & affaires économiques

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2008

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Autorité générale	936'500.00	52'500.00	1'200'000.00	400'000.00
Sécurité publique	774'870.00	245'950.00		
Enseignement et formation	4'413'000.00	1'678'900.00	130'000.00	
Culture, loisirs et culte	865'050.00	30'200.00	600'000.00	
Santé	33'360.00			
Prévoyance sociale	1'560'750.00	372'200.00		
Trafic	1'035'250.00	279'100.00	1'330'000.00	300'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	1'433'610.00	1'166'390.00	440'000.00	170'000.00
Economie publique	559'720.00	1'087'950.00	80'000.00	
Finances et impôts	652'600.00	7'361'300.00		
Sous-total	12'264'710.00	12'274'490.00	3'780'000.00	870'000.00
Excédent de recette du compte de fonctionnement après déduction de Fr.1'782'800.00 d'amortissements		9'780.00		
Investissements nets				2'910'000.00
Total	12'274'490.00	12'274'490.00	3'780'000.00	3'780'000.00

de Fr. 2'451.--. Au vu des explications données ci-avant, respectivement des investissements consentis en 2007 et prévus pour 2008, l'endettement net par habitant va inexorablement augmenter. Le Conseil municipal a annoncé vouloir contenir cet endettement dans une fourchette inférieure à Fr. 5'000.--

inévitavelmente être contenue en deçà de la marge d'autofinancement pour les prochains exercices. Des recettes supplémentaires ou diminutions de coûts devront également être trouvées afin d'assurer un équilibre des comptes.

Mot de la Présidente

Commune de Port-Valais Sa politique d'investissement

Le citoyen constatera une volonté marquée à l'investissement aussi en 2008. Les options budgétaires prises sont en grande partie des engagements découlant de notre plan quadriennal et des priorités élaborées par le Conseil, tenant compte également de la bonne marche de l'économie actuelle. Le seul bémol se traduit par les prix élevés pratiqués actuellement dans le secteur de la construction. Si les collectivités publiques ont un rôle de régulateur en pratiquant des investissements anticycliques, le risque de prendre du retard dans certains secteurs nous mettrait rapidement devant des obligations urgentes, vu le développement rapide de notre commune. Le potentiel de développement dans la région chablaisienne reste un des plus importants sur le plan cantonal, notamment avec la réalisation de la nouvelle liaison routière Villeneuve-Les Evouettes et du futur hôpital Chablais-Riviera à Rennaz. Nous pouvons espérer une augmentation constante de la population soutenue par une fiscalité intéressante, une attractivité touristique encore améliorée par des aménagements plaisants et de nouveaux attraits économiques à développer qui devraient dans l'ensemble coopérer à la prospérité financière de notre commune.

Les infrastructures collectives – rétrospective 2007 et projection 2008

Espaces verts

- Les parcs et places de jeux ont subi des aménagements parfois importants ou ont été nouvellement aménagés. La commune deviendra propriétaire d'un espace vert supplémentaire d'env. 1'000 m² au Pied de la Praille, dès la signature de l'acte de reprise des aménagements publics de ce quartier.

Complexe sportif du Remonfin

- Après de longs mois d'élaboration du projet final et de traitement des soumissions, les travaux ont débuté en octobre et devraient, en juin 2008 au mieux, rendre opérationnels de nouveaux vestiaires/buvette et un terrain synthétique. Selon l'avancement des travaux et les dispositions budgétaires, nous souhaiterions réaliser dans la foulée la réfection du grand terrain existant en gazon naturel qui pourrait faire l'objet d'un complément de budget lors d'une prochaine Assemblée primaire.

Skate parc / bike parc

- A proximité immédiat du complexe sportif, le skate/bike parc est actuellement équipé et reste dans l'attente d'un aménagement définitif pour le printemps 2008.

STEP

- L'ouvrage est actuellement terminé et fonctionnera à plein régime après la période de tests. Nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir du respect du budget alloué, ce qui n'est pas toujours évident lors de l'extension d'un ouvrage de cette envergure. La population sera invitée en temps voulu à une journée portes ouvertes.

Complexe scolaire La Bouverette

- Des travaux de réfection des façades sont actuellement en cours et se poursuivront en 2008. Outre la peinture dont la

pigmentation n'a pas tenu ses promesses et qui sera remplacée par des tons plus clairs, des travaux non conséquents de serrurerie devraient assurer un vieillissement de ces bâtiments dans de bonnes conditions. La vitalisation de la toiture plate par des plantes grasses fait souvent l'objet de questions, mais fait partie du concept architectural et ne pose aucun souci. La toiture est annuellement contrôlée par des professionnels et la végétation demande un entretien minimal.

Route Industrielle

- Déjà projetée en 2004 et 2005, la réalisation pourra se faire dès la signature des actes de remembrement et d'échanges qui devraient encore avoir lieu avant la fin de cette année. Le réseau routier clairement défini dans le PAD 17 n'ayant pas fait l'objet d'opposition, nous réaliserons la première étape par la création des tronçons 1 et 3. Ces travaux sont soumis à la loi sur les marchés publics.

Route de la Lanche

Les travaux avancent selon le planning établi et le premier tronçon sera terminé pour Noël. Dès que les conditions atmosphériques le permettront, le chantier se poursuivra en direction de la route de la Petite Camargue. Si tout va bien, 2008 verra l'aboutissement d'un projet qui a subi au fil des années de nombreuses modifications. La situation finale correspondra exactement à ce qui a été convenu lors des différentes séances d'information. Nous relevons avec plaisir la collaboration des bordiers qui ont accepté certaines restrictions et en particulier des propriétaires qui n'ont pas fait opposition aux demandes d'expropriation. Nos remerciements aussi au Service des routes de l'Etat du Valais et à son chef, M. Riquen, qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour arriver à une solution acceptable pour tout le monde.

Les 100 derniers mètres entre le Fort à Culet et la Passerelle appartiennent à la Commune et seront assainis au gré du développement du quartier.

Le coup de cœur

Transchablaisienne H144 - Premier coup de pioche?

Nous y croyons fermement et profitons de faire l'analyse de la situation actuelle, car cet événement tant attendu pourrait se réaliser encore avant la fin de l'année. Le Tribunal Fédéral a rejeté la requête d'effet suspensif déposée par les deux derniers opposants au tracé de cette liaison Vaud-Valais, empruntée par de nombreux habitants bas-valaisans et pendulaires. Le jugement ne devrait pas tarder, car un enjeu financier important se dessine en toile de fond. En effet, au premier janvier 2008, la subvention fédérale promise de

50 millions sur les 80 millions de cette réalisation tomberait sous le nouveau régime de la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. La conséquence est simplement que ce montant ne serait plus attribué à la H144, mais à n'importe quelle route vaudoise selon les priorités décidées par canton. Dans ce cas, on peut s'imaginer aisément que le pont de la Porte-du-Scex resterait encore pendant des décennies le lieu de belles altercations entre automobilistes.

Enlèvement des ordures

Nous avons procédé dernièrement à la réalisation de 3 nouveaux emplacements de récolte des ordures ménagères, soit à l'entrée de la Petite Camargue/Pied de la Praille, à la route de la Lanche/face à la Marina et au bord de la Bouverette/face au Tonkin Pub. Ces points centralisés sont à disposition de tous les citoyens et non pas seulement des habitants d'un quartier et devraient diminuer les passages du camion poubelle. Nous prions la population de respecter le règlement et n'y déposer que des ordures ménagères. Tout autre déchet doit être trié et entreposé à la déchetterie ou dans les containers appropriés (verre, alu, PET etc.). Toute infraction au règlement en vigueur sera poursuivie d'amendes allant de Fr. 150.- à Fr. 5'000.-.

Personnel communal Administration

Mme Micheline Schönbucher a souhaité pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée après 27 années de bons et loyaux services au sein de notre administration, principalement à la gestion du port. Nous la remercions très sincèrement de son engagement et lui souhaitons une nouvelle tranche de vie pleine de surprises et de joies dans sa famille. Ses éclats de rire et sa bonne humeur nous manqueront.

M. Loïc Bussien occupera dorénavant ce poste. Ce jeune citoyen de Port-Valais a déjà effectué avec succès son stage de maturité professionnelle dans notre administration en 2003-2004. Il est engagé à 60% et effectue en parallèle sa formation à la Haute école spécialisée de Sierre. Il va sans dire que M. Bussien, connaissant déjà la « maison », sera appelé à collaborer dans différents secteurs.

Mlle Karine Henzen a réussi avec succès son CFC d'employée de commerce et nous a quitté à fin septembre. Nous tenons à la féliciter pour son diplôme et lui souhaitons pleine satisfaction dans sa vie professionnelle et privée. Karine a opté pour un emploi dans une société fiduciaire de la région zurichoise et apprend avec application la langue de Goethe.

Mlle Valmira Hamzaj a rejoint notre effectif début août et effectue un stage d'une année pour l'obtention de son diplôme de maturité professionnelle, après avoir suivi durant 3 ans l'école de commerce supérieure St.-Joseph à Monthey.

Nous tenons ici à remercier aussi nos collaborateurs en charge de la formation des apprenants, tout spécialement la formatrice responsable, **Mlle Joëlle Bénet**. La réussite des

apprenants est autant le fruit du travail personnel que de l'encadrement dans l'entreprise. La Municipalité de Port-Valais souhaite encore à l'avenir mettre à disposition de notre jeunesse des places d'apprentissage et engagera à la fin de l'année un/une apprenant(e) motivé(e) pour la rentrée scolaire 2008-09.

Travaux publics et Environnement

M. Adrien Winiger, en possession d'un CFC d'agriculteur, a été engagé à plein temps dès le mois d'août. Il complète le personnel de la voirie, sous la responsabilité de M. Jean-Jacques Tamborini et porte l'effectif à 5 1/2 postes, y compris l'activité de garde-port.

Comme déjà annoncé dans le précédent bulletin, **M. Rodolf Meier** (précédemment aux travaux publics à 50%) a remplacé **M. Antonio Frias** dès le 1^{er} août à la déchetterie. Nous souhaitons à M. Frias une belle retraite, tout en le remerciant pour son travail.

Sanitaires du bord du lac

Mme Maria Cristina Oliveira Silva Furtado et **M. Fernand Baruchet** ont accepté de s'occuper de ces tâches ô combien indispensables pour une commune.

Respectons le lac!

3 litres d'huile usagée
rejetés dans le lac
ou dans un cours d'eau
polluent 10'000 mètres carrés
en surface,
soit l'équivalent
de 2 terrains de football !

1. En bateau, ne déversez aucun déchet par-dessus bord. Utilisez les mollocks et poubelles installés dans le port. Respectez les consignes.
2. Le nettoyage de votre bateau doit être écologique. Utilisez des produits non toxiques respectueux de l'environnement.
3. Ne vidangez pas vos huiles de moteur sur le lac. Utilisez l'endroit prévu vers la grue du port.
4. Jetez vos batteries usagées uniquement dans le conteneur spécial à disposition à la déchetterie ou auprès d'un garagiste.

Respectons la propreté des quais et du port !

1. Ne laissez pas vos papiers gras, canettes de boissons et autres déchets sur le sol ou dans l'eau. Utilisez les corbeilles et poubelles à votre disposition.
2. Attention à vos mégots de cigarettes. Ne les jetez pas. Utilisez les cendriers ou mettez-les dans les poubelles, après les avoir éteints.

*On a plusieurs paysages,
mais on n'a qu'un seul
environnement...*

RESPECTONS-LE

Respectons la propreté de nos rues !

1. Dans la Commune de Port-Valais, le dépôt des sacs d'ordures ménagères sur le trottoir est interdit avant le matin du jour du ramassage, en principe les lundis et jeudis dès 06h.00 du matin. Utilisez les conteneurs et autres mollocks installés près de chez vous. Respectez les consignes.
2. Ne jetez pas vos papiers et autres détritiques sur la voie publique. Utilisez les corbeilles à papier installées sur l'ensemble du territoire communal.
3. Ramassez les déjections de votre chien ! Utilisez les distributeurs réceptacles de sacs pour déjections canines à votre disposition. Tenez votre chien en laisse dans les endroits publics.
4. N'effectuez pas de dépôts sauvages de déchets encombrants. Utilisez notre déchetterie communale.
5. Espaces verts et jardins publics contribuent à notre qualité de vie à tous.

Respectons la qualité de l'air !

Tous les feux en plein air sont interdits sur le territoire communal. Nous avons d'autres moyens, moins dommageables pour l'environnement, pour nous débarrasser de ces déchets.

Il y a la déchetterie, Satom S.A. à Monthey, Compost S.A. à Villeneuve, Ecotri S.A. à Massongex. Nous ne faisons que faire respecter la Loi Fédérale et la Loi Cantonale à ce sujet.

Respectons les règles du tri sélectif !

**Pour faire vos courses,
utilisez un cabas !
Evitez les sacs plastiques.
Laissez les gros emballages
dans les magasins.
Soyez malins.**

Grâce au tri sélectif, nous recyclons chaque année un peu plus de matières premières et récupérons des produits dangereux pour l'environnement. En vacances, comme à la maison, continuons de trier pour valoriser tous les déchets.

A votre disposition, la déchetterie TRIOR pour vous débarrasser des journaux, prospectus, magazines, annuaires, papiers, papiers d'emballages, cartons, verre, bouteilles, pots et bocaux, Pet, huiles végétales, huiles minérales, bois, ferraille, gazon, déchets herbeux, peintures, solvants, plastiques, canettes métalliques, boîtes, pneus, batteries, piles, etc.

Les contenants doivent être jetés complètement vides.

Frigos, congélateurs, cuisinières, fours, machines à laver, télévisions, appareils radios, ordinateurs, imprimantes, etc. doivent être ramenés dans les magasins, en principe. Mais il est possible de les apporter à notre déchetterie, sans frais.

Merci pour tous vos efforts. Ne baissons pas les bras et continuons à trier nos déchets afin d'améliorer notre environnement. Il est nécessaire de changer nos mauvaises habitudes d'une société de consommation afin de préserver la nature. Ce sont de gros efforts, mais le jeu en vaut vraiment la chandelle. Nos enfants et futurs petits-enfants vous disent merci.

Commission de l'Environnement

Changements au CMS de Vouvry

Après 33 ans de bons et loyaux services comme assistante sociale et responsable du Centre médico-social de Vouvry, Mme Micheline Bauer a fait valoir son droit à la retraite en février 2007.

Les membres du Haut-Lac. Le comité du CMS, les autorités et les habitants des communes du Centre expriment toute leur gratitude à Mme Bauer et lui adressent ses meilleurs vœux pour sa retraite bien méritée.

Mme Bauer fut la pionnière de ce Centre. Engagée comme assistante sociale auprès de la Commune de Vouvry en 1974, elle l'a peu à peu développé en s'adjoignant une infirmière et une aide familiale. En 1975, une première convention de collaboration fut signée avec les communes de St-Gingolph et de Port-Valais. La commune de Vionnaz rejoindra ce groupement en 1979.



Actuellement, le CMS de Vouvry compte 17 collaborateurs et dessert une population de 8'800 habitants. Grâce au dynamisme et à la persévérance de Mme Bauer, le CMS de Vouvry offre des services performants d'aide sociale, de maintien à domicile et de prévention pour l'enfance auprès des 4 commu-

En remplacement de Mme Bauer, le comité du CMS de Vouvry a désigné M. Olivier Thétaz qui a pris ses fonctions au début 2007. M. Thétaz, assistant social de formation, a travaillé durant 15 ans comme conseiller en réadaptation auprès de l'Assurance Invalidité. Il a aussi présidé le CMS de Monthey et l'ORP de Monthey-St-Maurice durant plusieurs années. Il est également président du Centre régional de travail et d'orientation (CRTO) à Monthey.



Ses bonnes connaissances des dispositifs sociaux permettent d'assurer la pérennité du CMS de Vouvry.



COMMISSION SOCIALE

Le service de bénévolat est à votre disposition du **lundi au vendredi de 08h.00 à 11h.00** au **076/ 395 98 58**

TRANSPORT CHEZ LE MÉDECIN, COURSES.

Ce service est dédié à toute personne ne pouvant utiliser les transports publics. Une indemnisation de 0.50/km est demandée et donnée directement au chauffeur bénévole.

REPAS À DOMICILE.

Toute personne âgée ou handicapée peut utiliser ce service. Des repas chauds vous sont distribués.

Afin de renforcer notre petite (mais très compétente) équipe de bénévoles, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes.

Si vous disposez de temps pour livrer des repas, transporter des personnes ou si vous désirez devenir membre de l'association « Aide Bénévole », vos inscriptions sont les bienvenues au

076/ 395 98 58.

Nous profitons de remercier chaleureusement nos bénévoles actuels pour leur dévouement, leur disponibilité et leur gentillesse.

LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE VOUVRY OFFRE À LA POPULATION DES COMMUNES DE VIONNAZ, VOUVRY, PORT-VALAIS ET SAINT-GINGOLPH LES SERVICES SUIVANTS :



Service social : les assistants sociaux sont à disposition pour informer, conseiller et résoudre des problèmes d'ordre personnel, familial, professionnel, administratif, financiers... Ils peuvent aussi faire le lien avec d'autres services publics et privés et auprès des assurances sociales comme l'AI, l'assurance chômage, l'assurance maladie...



Service du maintien et des soins à domicile : les infirmières et les aides familiales assurent des traitements et soins à domicile, ainsi que l'aide au ménage, en particulier, auprès de la population âgée et handicapée et en faveur de certaines familles après un accouchement ou lors d'une maladie.

Service de prévention et de conseils pour les enfants de 0 à 4 ans et durant la scolarité : les puéricultrices et les infirmières scolaires offrent des conseils aux enfants et aux parents en matière d'alimentation, de développement, de soins et d'hygiène. Ce service offre également tous les mardis après-midi un espace d'accueil pour enfants accompagnés d'adultes auprès de « La Découverte » située à la maison des jeunes de Vouvry.



Pour tous renseignements ou rendez-vous : CMS de Vouvry - Grand-rue 20 - 1896 Vouvry - Téléphone du lundi au vendredi au 024 481 49 33



Fourchette verte

La crèche-garderie « les Moussaillons » et l'UAPE « les Matelots » ont reçu récemment le label de qualité « Fourchette verte ».

« Fourchette verte » est un label qui a pour but d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les facteurs de risques : inciter à adopter des comportements alimentaires plus sains, augmenter ou parfaire les connaissances en matière d'alimentation et de santé.

Les deux critères suivants sont appliqués : un plat du jour

sain et équilibré et un environnement respecté (hygiène irréprochable, tri des déchets).

Pour en savoir plus www.fourchetteverte.ch

Changement

Après quatre années passées au sein de la crèche-garderie comme éducatrice de la petite enfance, Mme Danielle Guérin a décidé de quitter son poste. Nous la remercions pour le travail accompli et lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière.

Fermetures officielles de la crèche

Toussaint	Du mercredi 31 octobre 2007 à midi au vendredi 2 novembre 2007 au matin
Noël	Du vendredi 21 décembre 2007 au soir au jeudi 3 janvier 2008 au matin
St-Joseph et Pâques	Du mardi 18 mars 2008 au soir au mardi 25 mars 2008 au matin
Ascension	Du mercredi 30 avril 2008 à midi au lundi 5 mai 2008 au matin
Pentecôte	Du vendredi 9 mai 2008 au soir au mardi 13 mai 2008 au matin
Fête Dieu	Du mercredi 21 mai 2008 à midi au vendredi 23 mai 2008 au matin
Vacances d'été	Selon convention avec Vouvry

Agenda culturel



La commission culturelle vous propose :

* de vous évader avec son **exposition sur « Madagascar »** qui a lieu à la bibliothèque jusqu'au 15 décembre, selon les horaires suivants :

**lundi de 17 à 19h.00, mercredi et jeudi de 15 à 18h.00
et vendredi de 9 à 11h.00**

* de découvrir dès le 15 décembre dans nos deux villages : **les créations des participants au concours sur le thème « une fenêtre de Noël »**

* **de rêver en écoutant les contes de l'Avent** à la bibliothèque les mercredis 5 et 12 décembre à 15h.00. Les enfants jusqu'à 9 ans sont accompagnés.

TRAVAUX PUBLICS

Canaux de drainage

Les intempéries de cet été ont démontré l'importance des canaux de drainage dans la plaine. L'équilibre entre les cours d'eau, la nappe phréatique et les canaux de drainage est très mince. Mais le tout constitue une grande richesse naturelle qui doit être conservée et surtout entretenue. Il en va de la possibilité de cultiver les champs et, à moyen terme, de la survie de nos paysans. Dans cet esprit, un état des lieux a été fait avec les services de l'Etat et quelques agriculteurs. Des mesures immédiates ont été prises par les Travaux publics et la suite sera effectuée lorsque le niveau de l'eau le permettra.

Pied de la Praille

Il s'agit d'un nouveau quartier d'environ 40 villas qui se situe au nord de la Petite Camargue. Toutes les conditions fixées par le permis de construire ayant été remplies – y compris la plantation des arbres et le goudronnage des routes – l'éclairage sera installé au début de l'année prochaine et la Commune pourra prendre possession des voies d'accès. L'équipement de ce quartier est ainsi terminé.

PORT

Le Conseil communal a décidé d'intégrer le dragage du port dans les frais de fonctionnement pour un montant de l'ordre de Fr. 50'000.- par an.

Différents travaux sont prévus pour améliorer les installations mises à disposition de nos utilisateurs, hôtes de notre port. En effet, dès les basses eaux, nous continuerons d'installer les pieux, à la place des bouées et corps-morts. Ces installations, appréciées de nos utilisateurs, nous obligent à une profonde réflexion sur la disposition des places et le dimensionnement de celles-ci.

Des panneaux limitant l'accès des estacades et rappelant l'interdiction de pêcher nous permettront de prévenir et peut-être éviter certaines visites intempestives sur les bateaux.

La pose de serrures codées, comme cela se fait dans les autres ports, nous permettra de privatiser certaines douches pour les visiteurs et de diminuer ainsi quelques frais.

La création de la station d'essence vers le débarcadère est toujours à la recherche de son financement. Ce service est nécessaire pour améliorer la qualité de nos prestations. De prochains rendez-vous devraient nous permettre d'avancer dans ce projet.

SERVICE DU FEU

Aujourd'hui, le Corps des Sapeurs Pompiers joue un rôle essentiel dans notre Société. Sa mission, qui initialement concernait surtout la lutte contre l'incendie, s'est étendue progressivement à toute une série d'opérations très diverses. Elle est devenue, pour la population, le recours le plus fiable et le plus efficace face aux multiples agressions de la vie moderne en site urbain.

Pour le Corps de Port-Valais, c'est à fin novembre 2007 un nombre impressionnant d'alarmes. 61 interventions enregistrées. C'est beaucoup de travail et de temps mis à la disposition de la collectivité. Dans une société de plus en plus individualiste, tournée vers la recherche de son bien-être, de son confort, les valeurs de civisme, de dévouement et d'altruisme semblent en perte de vitesse.

Vous, Mesdames et Messieurs, qui faites partie des membres du Corps des Sapeurs Pompiers, avez choisi de penser aux autres, mieux encore, de les servir. Ce dévouement mérite d'être souligné et ne doit pas être considéré comme un dû : il doit être reconnu.

C'est pourquoi, j'exprime ma reconnaissance à tous ceux qui donnent de leur temps à la collectivité en faisant partie de notre Service du Feu, institution indispensable dans chaque cité. Je souhaite remercier chacun pour son courage dans des situations critiques ou de catastrophe. Merci pour le formidable esprit de corps qui vous anime en toutes circonstances. Merci également au Commandant, le Capitaine Philippe Page, ainsi qu'à son Etat-major au complet.

Commission du Feu

Commerçants et artisans Société de développement de Port-Valais

*En partenariat avec Bouveret Tourisme,
les commerçants et artisans de Port-Valais
vous invitent à participer au traditionnel*

Marché de Noël le samedi 15 décembre 2007

(route Cantonale / parking couvert)

- » *Ballade accompagnée avec le Père Noël et ses St-Bernard*
- » *Stands des commerçants et sociétés locales*
- » *Concours gratuit dans les commerces*
- » *Photos en compagnie du Père Noël*
- » *Bricolage pour les enfants*
- » *Boissons et restauration*
- » *Animations diverses*
- » *etc..., etc..., etc...*

Naturellement


programme détaillé prochainement
dans votre boîte à lettres et sur <http://www.bouveret.ch>

**J'achète local
pour soutenir nos commerces**

**Tous autres renseignements peuvent
être obtenus sur les sites internet :**

**www.port-valais.ch
port-valais-ecolevs.ch
www.bouveret.ch**

**ou au bureau communal
tél. 024.482.70.00**

**La Municipalité de Port-Valais vous souhaite
à toutes et à tous
de belles Fêtes de fin d'année
et vous présente ses meilleurs voeux pour la nouvelle année**